



Lieu de réunion du conseil syndical

Par **piche**, le **26/10/2012** à **13:27**

La copropriété se situe dans les hautes alpes (station de ski) Très grosse copropriété (copropriété + plusieurs sociétés de multi propriétaires). Le conseil syndical se réunit à Paris ???

Est-ce normal, c'est 15 personnes qui s'y déplacent ? Le coût pour la copro est important (restau, hotel, train, etc...) Logiquement la réunion ne devrait-elle pas se faire soit à la station, soit à proximité ? Par exemple chez le syndic ?

Merci de me dire s'ily a une loi (je ne l'ai pas trouvée) ou une jurisprudence ?